

Avec la proposition de P.A.D.D., la commune de LA CHAPELLE-SAINT-AUBERT affiche l'ambition de poursuivre la création d'un environnement pour l'homme de ce début de XXI^e Siècle, en exigence certaine - partout en Occident - d'un cadre de vie répondant à ses besoins de formes de vivre diversifiées : par un projet nécessaire de protection et de mise en valeur du patrimoine architectural, urbain et paysager, ingrédients de l'art de créer un environnement pour l'homme

La Chapelle-Saint-Aubert, une commune du XXI^e aux formes de vivre diversifiées : en des espaces urbanistiques et architecturaux en recherche d'atténuation et d'adaptation au réchauffement climatique pour un développement durable, se fondant sur le patrimoine architectural, urbain et paysager.

POUR TOUS LES HABITANTS DE LA CHAPELLE-SAINT-AUBERT, CITADINS ET AGRICULTEURS :

Par une mise en forme du Territoire Communal, favorisant le maintien de la population actuelle et l'accueil organisé de nouveaux habitants en répondant aux objectifs :

- De solidarité, de mixité sociale et générationnelle.
- D'un niveau minimal d'équipements collectifs de proximité, ou de services « au public », pour le confort de tous au quotidien

POUR LES AGRICULTEURS :

Un territoire agricole protégé pour permettre une agriculture plurielle, durable parce qu'adaptable à des demandes et ou des nécessités nouvelles.



Arcade



Eglise, dans le centre historique



Alignement d'arbres



Fenêtre paysagère

Commune de La Chapelle Plan Local Saint-Aubert d'Urbanisme

Le Projet d'Aménagement
et
de développement Durable

DE VOTRE TERRITOIRE
À L'HORIZON 2015

(P.A.D.D.)

**EN RECHERCHE D'UNE OEUVRE
TOUCHANT À L'ART DE CRÉER
UN ENVIRONNEMENT POUR
L'HOMME**

Objectifs à l'horizon 2016 :

Favoriser la construction de 68 logements environ - soit 6 à 7 logements par an - pour atteindre une population de l'ordre de 600 habitants

LA CRÉATION D'UNE COMMUNE AUX FORMES DE VIVRE DIVERSIFIÉES IMPLIQUE DE DÉVELOPPER LE BOURG DE MANIÈRE PLUS IMPORTANTE QUE LES HAMEAUX. DE CE FAIT, SI NOUS ENVISAGEONS UNE HAUSSE DE 170 HABITANTS, IL SEMBLE BON DE RÉPARTIR LA NOUVELLE POPULATION COMME IL SUIT :

85% DANS LE BOURG
15% DANS LES HAMEAUX

CETTE RÉPARTITION INÉGALE DES CONSTRUCTIONS AURA DE MULTIPLES AVANTAGES :

- PRÉSERVER L'OUTIL AGRICOLE
- PRÉSERVER LE MODE DE VIE CAMPAGNARD DES HAMEAUX PAR LEUR PROTECTION ET LEUR MISE EN VALEUR
- DENSIFIER LE BOURG DANS SES CARACTÉRISTIQUES URBAINES ET PAYSAGÈRES ET PERMETTRE UN NIVEAU MINIMAL D'ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS OU DE SERVICES "AU PUBLIC"

Où ?

DANS LE BOURG (hors réhabilitation), 85% soit :

- 145 habitants de plus sur 10 ans, environ.
- 58 logements de plus sur 10 ans, environ.

dont une dizaine de logements à usage locatif

Superficie nécessaire = 5 hectares environ

ET ?

DANS LES HAMEAUX (hors réhabilitation), 15% soit :

- 25 HABITANTS DE PLUS SUR 10 ANS, environ.
- 10 LOGEMENTS DE PLUS SUR 10 ANS, environ.

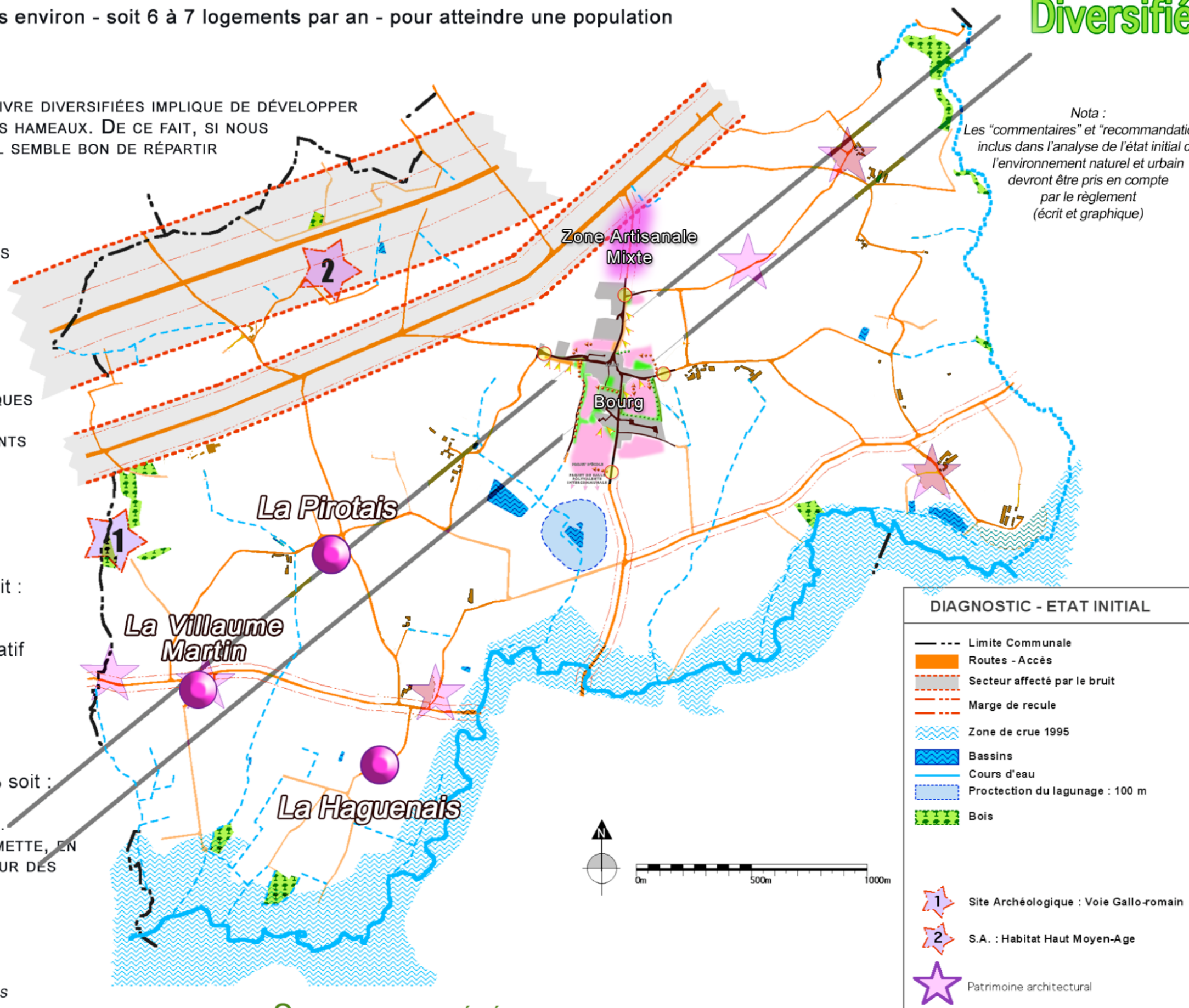
SOUS RÉSERVE QUE L'ÉTUDE DE ZONAGE LE PERMETTE, EN RECHERCHE DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES PAYSAGES NATURELS ET URBAINS

LOCALISATION DES HAMEAUX PROPOSÉS :
qui répondent tous aux mêmes critères de choix,
notamment ne pas gêner les exploitations agricoles

habiter une Commune aux Formes de Vivre Diversifiées

Nota :

Les "commentaires" et "recommandations" inclus dans l'analyse de l'état initial de l'environnement naturel et urbain devront être pris en compte par le règlement (écrit et graphique)



ORIENTATIONS GÉNÉRALES
D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME

Un niveau minimal
d'équipements collectifs
ou de services "au public"
pour le confort des habitants
au quotidien

Equipements nouveaux à l'Horizon
2016 complétant l'existant

● POUR LA PETITE ENFANCE - ENFANCE :

Projet d'école

● POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS

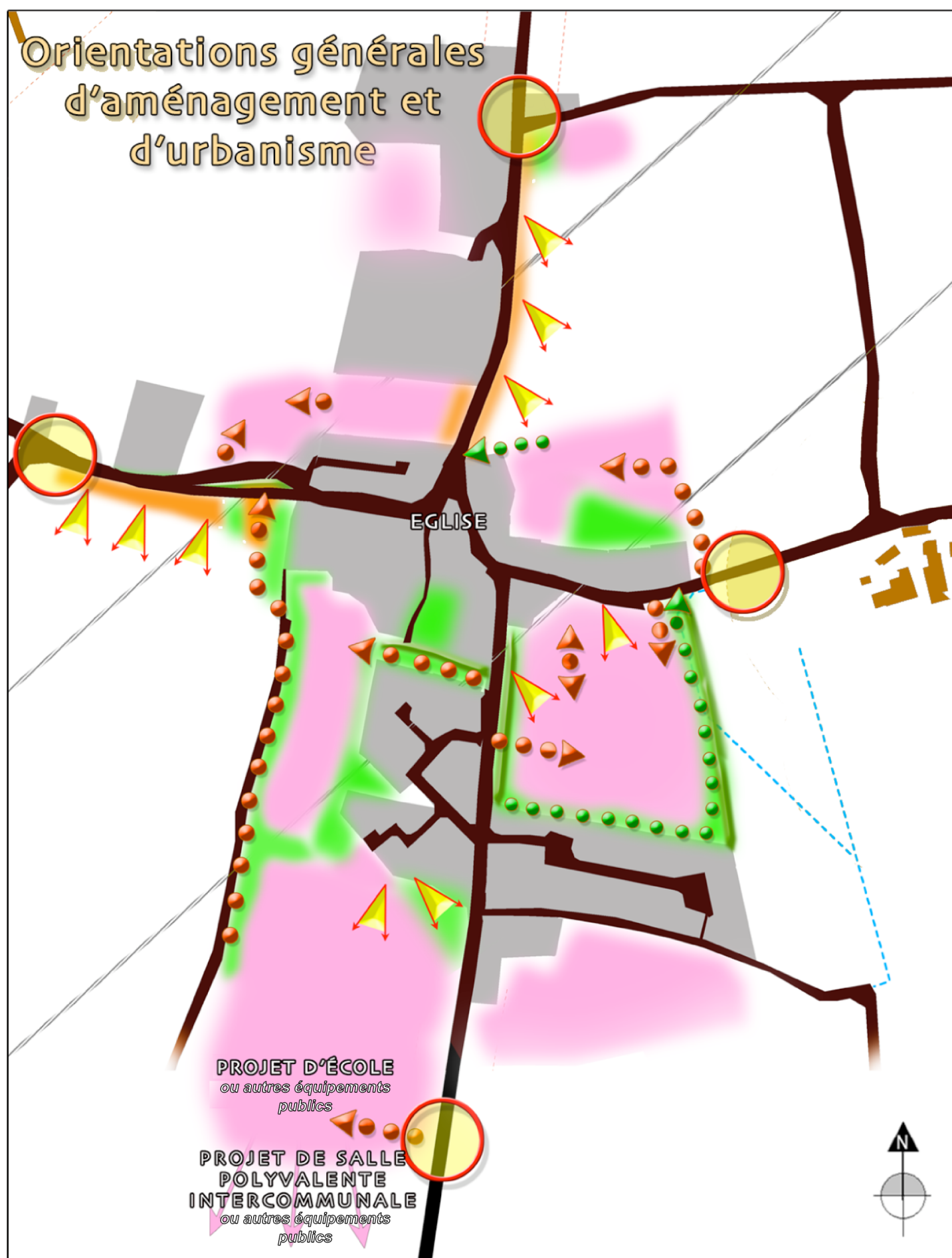
- L'écriture d'un règlement d'urbanisme pour le bourg et certains hameaux, permettant de maintenir et d'accueillir toutes les activités du secteur des métiers et de commerce.
- La création d'un secteur mixte "habitat - ateliers" le long de la RD 812

● POUR UNE MEILLEUR SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Rendre plus lisible les entrées du bourg,
espaces de transition entre le rural et l'urbain

LÉGENDE

- Parcelle
- Espace : A Urbaniser
- Espace vert public de loisirs pouvant recevoir des équipements publics + parking
- Entrée de bourg à travailler
- Aménagement à prévoir
- Accès à créer
- Chemin piétonnier à conforter ou à créer
- Fenêtre paysagère à préserver



un Centre pour La Chapelle
un Enjeu Saint-Aubert
Prioritaire

EXPRESSION GRAPHIQUE DU P.A.D.D.
POUR LE BOURG

Le bourg offre une image riche et complexe dont les particularités urbanistiques et paysagères essentielles, évidentes pour le promeneur, doivent être les ingrédients de son développement paysager :

- Un bourg à flanc de coteau aux vues lointaines qui ne devront pas être occultées.
- Un bourg en terrasses qui devront être conservées et mises en valeur par une conception adéquate du bâti nouveau, de l'aménagement des espaces publics et des cheminements piétonniers et pistes cyclables.
- Un bourg au potentiel commercial à développer.
- Un bourg dont les limites extérieures de chaque phase d'urbanisation devront prendre la configuration d'allées piétonnières plantées.
- Un bourg dont le patrimoine bâti et paysager doit être mis en valeur ainsi que les abords de l'église